

Zingueur-ferblantier (CTM)

RNCP34259 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	232s
Formacode(s)	22834
Code(s) ROME	F1610
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	10/10/2019
Date d'échéance	10/10/2024

Certificateur(s)

CMA FRANCE · SIRET : 18750004600011

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et 1 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CFA ACADEMIQUE DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG	18671553800044	Former
CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE	18670223900093	Organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le zingueur-ferblantier est un ouvrier qualifié du bâtiment chargé de confectionner et de poser des éléments de zinguerie ferblanterie sur les toits de tout type, dans le respect de la réglementation en vigueur et des règles de sécurité, individuelles et collectives. Il trace et fabrique toutes sortes d'objets composés de métal en feuille (girouette, paratonnerre) et en réalise la pose.

ACTIVITÉS VISÉES

Le Zingueur ferblantier fabrique et prépare en atelier des ouvrages et accessoires métalliques (en zinc, cuivre, etc.) qui participent à l'étanchéité des toitures et des façades ou à la décoration des bâtiments. Il est fréquemment associé au couvreur dont il est complémentaire. Le zingueur ferblantier façonne des feuilles de tôle ou de matière synthétique afin de fabriquer des chéneaux, des tuyaux, des éléments de ventilation, mais aussi des pièces de ferblanterie ornementale (girouettes, coqs d'église, etc).

Il réalise la pose et l'assemblage sur le chantier des éléments ou pièces de zinguerie sur les façades et les toits par brasage, soudage, rivetage, agrafage ou clouage des plaques de tôle ou des pièces décoratives. Il intervient en neuf et en rénovation. Il effectue/participe à la mise en place des échafaudages et des dispositifs de sécurité individuels et collectifs.

Il applique les directives du chef d'entreprise en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité et respecte les objectifs de l'entreprise sur les temps et les coûts des interventions.

Il apporte aussi conseil et assistance au client.

Il est à même de contrôler les opérations effectuées, de les expliquer au client et d'en rendre compte au chef d'équipe, au chef d'entreprise. Il émet les pièces justificatives d'intervention et/ou participe à la clôture du chantier.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences attestées sont :

- Préparer en entreprise et sur chantier son intervention
- Sécuriser l'intervention (des personnes, des lieux, des biens)
- Procéder au nettoyage et/ou ramonage par l'ouverture de l'âtre ou par le toit
- S'associer aux contrôles de fonctionnement des installations
- Assurer la maintenance de toute installation
- Clôturer le chantier
- Organiser son travail dans le temps et dans l'espace et dans le respect des objectifs de production de l'entreprise - appréhender prendre en compte la notion de rentabilité
- Intervenir au premier niveau d'une relation commerciale en anglais et/ou en allemand
- Communiquer en interne et en externe sur son activité

Blocs de compétences

RNCP34259BC01 — Préparer en entreprise la fabrication d'éléments en tôle.

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier le type d'intervention au regard de la fiche fournie par le donneur d'ordre (nature du chantier et de la construction, forme du toit, composition de l'équipe, etc) ;
- Exploiter les documents techniques fournis du chantier (plan, croquis) pour adapter les travaux de coupe, le matériel aux spécificités et contraintes de l'intervention ;
- Tracer le dessin de développement de la pièce de ferblanterie/zinguerie à réaliser dans le respect des mesures de l'ouvrage ;
- Participer au métré des ouvrages complexes sur plan ou sur chantier ;
- Découper les tôles à la cisaille ou au moyen d'un outil numérique selon le dessin du développement réalisé ou existant ;
- Façonner les tôles : plier, replier, border, agraffer, braser, marteler et tendre la tôle pour fabriquer chéneaux, tuyaux, etc.
- Pré-former les différents éléments de zinguerie et de ferblanterie conformément aux dessins et plans ;
- Sélectionner, sous couvert du chef d'entreprise, l'outillage et le matériel nécessaires au chantier (échafaudages, matériel de levage, protections) ;
- S'approvisionner en consommables dans le respect des consignes de gestion des stocks de l'entreprise et conformément à la fiche d'intervention ;
- Procéder ou participer au chargement de l'outillage, des matériels et matériaux dans le véhicule de transport vers le chantier dans le respect des consignes de sécurité et d'ergonomie.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le candidat doit, en situation reconstituée en centre d'examen, et dans un temps limité :

réaliser les travaux de zinguerie/ferblanterie demandé pour ce chantier particulier et organiser son travail en fonction du parc machines et de sa disponibilité et des matières premières mis à sa disposition.

Exposé oral d'une situation de travail œuvré par le candidat à partir d'un dossier qu'il a rédigé.

RNCP34259BC02 — Réaliser les travaux courants de Zinguerie-ferblanterie sur chantier

LISTE DE COMPÉTENCES

- Monter ou participer au montage des échafaudages en vue du travail en hauteur dans le respect de la réglementation ;
- Repérer in situ les emplacements de l'intervention, le chemin d'accès sécurisé ;
- Contrôler et repérer les anomalies de la toiture : contrôle des supports, écartement des lattes de toit, matériaux dangereux, etc.
- Sécuriser ou participer à la sécurisation et à la protection des personnes et des biens (protection des toits, façades, bordure de fenêtre) ;
- Déposer les éléments existants endommagés et les trier en vue de leur évacuation, en respectant les consignes environnementales de l'entreprise (tri des déchets) ;
- Assembler, souder les éléments de zinguerie ferblanterie de longueurs droites en plan et en élévation, tels les gouttières, chéneaux, couvertures métalliques à longues bandes, à tasseaux ou à joints debout, souche de cheminée droite, etc.

- Vérifier l'étanchéité des travaux réalisés et détecter les anomalies (percements, déchirures, etc.) en insistant sur les points vulnérables des toitures (zones de recouvrement, assemblage, calfeutrement) ;
- Alerter sa hiérarchie des éventuelles anomalies d'étanchéité détectées, issues de l'intervention ou non (fragilités constatées) ;
- Ôter les bâches, les protecteurs, contrôler la propreté de l'ouvrage, du site ;
- Procéder si nécessaire au nettoyage, à la réalisation de travaux de peinture pour remise en état du site ;
- Vérifier la présence de l'intégralité du matériel et le charger dans le véhicule de transport ;
- Établir un relevé précis et exploitable par l'entreprise des matériaux utilisés et de la fiche de temps réel d'intervention pour les travaux de technicité courante ;
- Rédiger la fiche d'intervention de fin de travaux courants.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis professionnels en entrepriseLe candidat est évalué en entreprise à partir d'objectifs fixés en début de formation, prenant appui sur des situations professionnelles type et au moyen d'une grille d'évaluation.

RNCP34259BC03 — Participer aux activités (hors production) d'une entreprise de zinguerie-ferblanterie

LISTE DE COMPÉTENCES

- Organiser son travail dans le temps, dans l'espace et dans le respect des objectifs de production de l'entreprise ;
- Évaluer le coût de réalisation de travaux de zinguerie ferblanterie en intégrant le prix des matériaux et le temps de travail nécessaire ;
- En cas de demande de travaux additionnels en cours d'intervention, formuler un avis de faisabilité, fournir un ordre de prix, un délai, indiquer la personne à contacter ;
- Expliquer au client l'intervention et lui indiquer l'avancée des travaux en français et/ou en langue étrangère ;
- Apporter un éclairage technique au client à sa demande dans la limite de ses compétences ;
- Conseiller/alерter le client sur les travaux ultérieurs à envisager au regard de l'état des lieux de la toiture et sur l'éventuelle urgence de ces derniers ;
- Rendre compte de son travail à son responsable, alерter sur les difficultés rencontrées ;
- Échanger des informations techniques et organisationnelles avec ses collègues.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Étude de cas Mise en situation professionnelle réalisée à partir d'un dossier comprenant : la présentation d'une situation d'entreprise de zinguerie/ferblanterie et des documents en usage dans la profession (fiches techniques, notice des fabricants, croquis, schémas, plans...)

Le candidat doit : identifier, décoder et analyser les données et documents fournis et les replacer dans le contexte de l'entreprise décrite, effectuer les choix technologiques appropriés à la situation, mobiliser ses compétences en communication, gestion de base (approche d'un prix de vente,...) et langue vivante étrangère au regard de la problématique ou du projet de l'entreprise de zinguerie/ferblanterie

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le zingueur ferblantier exerce dans une entreprise du secteur du bâtiment ou des travaux publics, spécialisée en zinguerie-ferblanterie ou avec des compétences plus larges : entreprise de couverture, de plomberie-couverture ou tous corps d'état, en construction ou en rénovation.

Les derniers chiffres de la profession font état de 18.801 entreprises (14.581 en réalisation de couvertures par éléments et 4.220 au titre des travaux d'étanchéité). Plus de 95% de ces entreprises ont moins de 20 salariés et appartiennent donc au secteur artisanal. Ces entreprises comptent 15.047 travailleurs non-salariés (TNS) et 41.613 salariés selon les derniers chiffres publiés par la CAPEB en 2017.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ouvrier qualifié en zinguerie ferblanterie

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Loi du 5 juillet 1996 et décret du 2 avril 1998 relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice de certaines activités.

DTU 40.5 : travaux d'évacuation des eaux pluviales

DTU 40.46 travaux de couverture en plomb sur support continu (rare)

Code du travail :

Articles L.4121-1 à 5 (principes généraux de prévention)

Articles R.4534-85 à 94 (relatifs aux travaux sur toitures)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 087 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B1X34 — Couvresseurs · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	13 720
Jugés difficiles à recruter	70 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	B1X34 — Couvresseurs B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury général est présidé par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant délivrant la certification.

Le jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers ;
- l'Inspecteur d'Académie ou un conseiller de l'enseignement technologique ;
- un ou plusieurs formateurs de chambres de métiers et de l'artisanat ou d'école de formation professionnelle chargé de la préparation au Certificat technique des métiers désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou par l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation ;
- le ou les présidents des jurys particuliers.

Le

jury particulier est présidé par un maître artisan ou son représentant désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat.

La

composition du jury particulier est déterminée par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat. Il comprend en plus de son président :

- des formateurs chargés de la préparation au certificat technique des métiers ;
- des maîtres artisans choisis sur les listes présentées par les organisations professionnelles du métier ;
- des salariés de la profession, titulaires du Certificat technique des

métiers ou du Brevet de maîtrise, choisis sur les listes présentées par les organisations professionnelles du métier ;

- un conseiller de l'enseignement technologique.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury général est présidé par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant délivrant la certification.

Le jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers ;
- l'Inspecteur d'Académie ou un conseiller de l'enseignement technologique ;

• un ou plusieurs formateurs de chambres de métiers et de l'artisanat ou d'école de formation professionnelle chargé de la préparation au Certificat technique des métiers désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou par l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation ;

- le ou les présidents des jurys particuliers.

Le

jury particulier est présidé par un maître artisan ou son représentant désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat.

La

composition du jury particulier est déterminée par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat. Il comprend en plus de son président :

- des formateurs chargés de la préparation au certificat technique des métiers ;
- des maîtres artisans choisis sur les listes présentées par les organisations professionnelles du métier ;
- des salariés de la profession, titulaires du Certificat technique des métiers ou du Brevet de maîtrise, choisis sur les listes présentées par les organisations professionnelles du métier ;
- un conseiller de l'enseignement technologique.

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury général est présidé par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant délivrant la certification.

Le jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers ;
- l'Inspecteur d'Académie ou un conseiller de l'enseignement technologique ;

• un ou plusieurs formateurs de chambres de métiers et de l'artisanat ou d'école de formation professionnelle chargé de la préparation au Certificat technique des métiers désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou par l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation ;

- le ou les présidents des jurys particuliers.

Le

jury particulier est présidé par un maître artisan ou son représentant désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat.

La

composition du jury particulier est déterminée par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat. Il comprend en plus de son président :

- des formateurs chargés de la préparation au certificat technique des métiers ;
- des maîtres artisans choisis sur les listes présentées par les organisations professionnelles du métier ;
- des salariés de la profession, titulaires du Certificat technique des métiers ou du Brevet de maîtrise, choisis sur les listes présentées par les organisations professionnelles du métier ;
- un conseiller de l'enseignement technologique.

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury général est présidé par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant délivrant la certification.

Le jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers ;
- l'Inspecteur d'Académie ou un conseiller de l'enseignement technologique ;

• un ou plusieurs formateurs de chambres de métiers et de l'artisanat ou d'école de formation professionnelle chargé de la préparation au

Certificat technique des métiers désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou par l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation ;

- le ou les présidents des jurys particuliers.

Le

jury particulier est présidé par un maître artisan ou son représentant désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat.

La

composition du jury particulier est déterminée par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat. Il comprend en plus de son président :

- des formateurs chargés de la préparation au certificat technique des métiers ;
- des maîtres artisans choisis sur les listes présentées par les organisations professionnelles du métier ;
- des salariés de la profession, titulaires du Certificat technique des métiers ou du Brevet de maîtrise, choisis sur les listes présentées par les organisations professionnelles du métier ;
- un conseiller de l'enseignement technologique.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury VAE présidé par le chef d'entreprise qui exerce une fonction d'arbitrage, doit comporter au moins 4 personnes dont 2 représentants qualifiés de la profession considérée

(un chef d'entreprise et un salarié, choisis par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat, sur les listes présentées par les organisations professionnelles).

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	5 948 €
Selon la branche	5 670 € – 6 225 €
Prise en charge	Branches concernées
5 948 €	Valeur par défaut · 211 branches
6 225 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
5 670 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics

Base légale

Date de décision	10/10/2019
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	10/10/2024

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2017	11	0	100 %	33 %
2016	8	0	100 %	60 %
2015	21	0	100 %	75 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP4535

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://www.artisanat.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34259/>